

Gouvernement du Québec  
Cabinet de la vice-première ministre,  
ministre des Ressources naturelles et de la Faune,  
ministre responsable du Plan Nord  
et ministre responsable de la région de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

Québec, le 20 mai 2011

Madame Anik Montminy  
Directrice  
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement  
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Directrice,

Le 21 avril dernier, le député d'Orford déposait à l'Assemblée nationale une pétition concernant les mesures d'atténuation pour la protection du Garrot d'Islande dans le cadre du projet de centrale hydroélectrique de La Romaine.

Conséquemment, vous trouverez ci-jointe la réponse de la Ministre à ladite pétition afin qu'elle soit déposée conformément à l'article 64.8 R.A.N.

Veillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Bruno Lortie  
Directeur de cabinet

Cabinet de Québec  
5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest, bureau A-308  
Québec (Québec) G1H 6R1  
Téléphone : 418 643-7295  
Télécopieur : 418 643-4318  
Courriel : [ministre@mrf.gouv.qc.ca](mailto:ministre@mrf.gouv.qc.ca)  
[www.mrf.gouv.qc.ca](http://www.mrf.gouv.qc.ca)

Cabinet de Montréal  
500, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 9.500  
Montréal (Québec) H2Y 1W7  
Téléphone : 514 864-7222  
Télécopieur : 514 864-7695

**Réponse à la pétition déposée le 21 avril 2011 par M. Pierre Reid, député d'Orford, concernant les mesures d'atténuation pour la protection du Garrot d'Islande dans le cadre du projet de centrale hydroélectrique de La Romaine**

---

La pétition déposée demande à Hydro-Québec de mettre en place des mesures d'atténuation adéquates pour le Garrot d'Islande, dont notamment d'installer 4 000 nichoirs et de s'engager à protéger les lacs sans poisson contre toutes formes de dégradation.

À cet effet, réitérons que le gouvernement du Québec a exprimé dans la *Stratégie énergétique du Québec 2006-2015* que le développement durable serait une de ses grandes priorités. Ce concept implique que l'on assure la conciliation entre le développement économique, la protection de l'environnement et l'équité sociale.

Ainsi, relativement au projet de centrale hydroélectrique de La Romaine et conformément à la procédure établie pour la réalisation de tels projets, Hydro-Québec a mené une vaste étude d'impact qui a été soumise au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs qui a analysé cette dernière et un certificat d'autorisation a été émis.

La présence du Garrot d'Islande a été considérée dans cette étude. Les inventaires spécifiques à l'espèce, qui ont été réalisés alors, ont révélé que le Garrot d'Islande est principalement localisé sur des petits lacs situés en altitude, lesquels pour la plupart ne seront pas touchés par la création des réservoirs liés au projet de La Romaine.

Par ailleurs, on estime qu'il y a pour l'ensemble du Québec près de 2000 couples de Garrots d'Islande, alors que spécifiquement pour l'aire d'étude, il y en aurait une cinquantaine seulement. En conséquence, la demande d'installation de 4 000 nichoirs pour la seule zone visée par le projet est très supérieure à ce qui semble requis.

Il importe de souligner que pour établir le nombre de nichoirs nécessaires dans le cadre du projet du complexe de La Romaine, Hydro-Québec a évalué le nombre de couples de canards arboricoles qui pourraient être touchés par le projet. Cette méthode a déjà été proposée par Environnement Canada dans le cadre d'un précédent projet hydroélectrique.

Notons aussi qu'à l'égard de l'impact du projet, divers organismes spécialisés et différentes bases de données, telle la base de données SOS-POP du Regroupement Québec Oiseaux et les données d'observations colligées par le groupe des ornithologues amateurs, ont été consultés.

Maintenant, Hydro-Québec prévoit prendre plusieurs mesures afin d'atténuer les impacts du projet pour le Garrot d'Islande et autres canards vivants sur le territoire, tels:

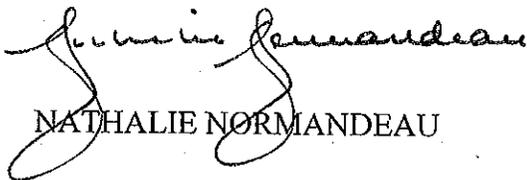
- l'installation de 60 nichoirs;
- la préservation des chicots autour des réservoirs afin de favoriser la nidification;
- la prise en compte de la présence du Garrot d'Islande dans le choix des lacs à ensemençer;

- le déboisement d'une bande riveraine autour de certaines parties de réservoirs afin de favoriser la création d'habitats riverains et la présence de canards;
- l'aménagement de 2 à 3 baies dans le réservoir de la Romaine-1;
- la création de 60 hectares de milieux humides pour la sauvagine par le réaménagement de bancs d'emprunt;
- la réalisation de suivis environnementaux pour confirmer l'évaluation des impacts et démontrer l'efficacité des mesures d'atténuation, plus particulièrement la réalisation de suivis de la sauvagine et de l'utilisation des niohirs.

Ainsi, il est parmi les prérogatives d'Hydro-Québec de tout mettre en œuvre pour répondre aux besoins présents et ceux des générations futures en intégrant les dimensions du développement durable à l'ensemble de ses projets et c'est pourquoi Hydro-Québec a pris différents engagements vis-à-vis le ministère de Pêches et des Océans Canada et le ministère de l'Environnement, du Développement Durable et des Parcs.

Les interventions du ministère des Ressources naturelles et de la Faune visant à préserver l'équilibre des populations fauniques, de même que tous les partenariats et programmes développés avec des organismes de conservation et autres groupes publics et privés sont au même effet.

Pour tous ces motifs, je réitère l'importance accordée par Hydro-Québec afin que tous ses projets réalisés, tant en production qu'en transport d'électricité, s'inscrivent dans une perspective de développement durable. À cet égard, Hydro-Québec a développé une expertise en matière de protection des habitats et de l'environnement qui fait appel aux plus hauts standards en cette matière.



NATHALIE NORMANDEAU